

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.

MEMBRES	
EN EXERCICE	14
PRÉSENTS	11
VOTANTS	13

Étaient présents : Hervé DAVAL, Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Ingrid BEAUJEU, Jean ROCHE, Lionel GIRAUD, Sophie VACHOT et Éric FEUGÈRE.

Étaient excusés : Virginie CUOQ, Sonia DEVOUASSOUD, et Loïc GILLET.

Pouvoirs déposés en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

Mandant : Virginie CUOQ / **Mandataire** : Karine MATHEY

Mandant : Sonia DEVOUASSOUD / **Mandataire** : Jean ROCHE

Secrétaire élue : Pascale HOULÈS-THOMARAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20241209-DCM2024-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024

Publication : 10/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION N° 2024-37 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE AU TITRE DE L'ENVELOPPE VOIRIE 2025

Monsieur le Maire rappelle les projets de réfection de voiries, dont les coûts prévisionnels sont estimés, sur la base de devis, à 13 615 € HT, soit 16 338 € TTC pour le Chemin des Rainettes et 15 360 € HT, soit 18 432 € TTC pour la Route des Hauts de Saint-Vincent.

Monsieur le Maire indique que ces projets sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Département au titre de l'enveloppe Voirie 2025, aussi, il présente le plan de financement prévisionnel de cette opération :

DÉPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Réfection Chemin des Rainettes	13 615,00 €	Enveloppe Voirie 2025 (60 %)	17 385,00 €
Réfection Route des Hauts de Saint-Vincent	15 360,00 €	Autofinancement (40 %)	11 590,00 €
TOTAL	28 975,00 €	TOTAL	28 975,00 €

Les travaux devraient être réalisés pendant la saison de printemps ou d'été.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des projets de réfection des voiries (Chemin des Rainettes et Route des Hauts de Saint-Vincent), estimés au total à 28 975,00 € HT, soit 34 770,00 € TTC ;
- Approuve le plan de financement exposé ;
- Dit que les dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2025 ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe Voirie 2025 ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

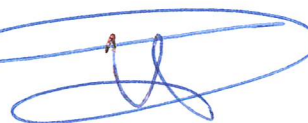
Le secrétaire,

Pascale HOULÈS-THOMARAT



Hervé DAVAL,

Maire de Saint-Vincent-de-Boisset



Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.